



Carte d'identité des réserves naturelles

Commune – Propriétaires	Chancy – Etat de Genève (Crêt de mandole), privés (Bréquanne).
Localisation	Situées à l'extrémité sud-ouest du canton de Genève, de part et d'autre de la route de Chancy.
Surface	0,4 hectare de prairies chacune.
Accueil des visiteurs	Les visiteurs peuvent découvrir la richesse naturelle de ces sites à pied ; chemins de randonnée pédestre à proximité.
Milieux d'intérêt	Prairies de grand intérêt botanique : prairies sèches aux sommets et plus humides en contrebas.
Pour les curieux de nature	Machaon, demi-deuil, azuré bleu céleste, grande sauterelle verte, grillon champêtre, orchis pyramidal, ophrys abeille, pin sylvestre.
Pour les plus naturalistes	Damier de la succise, méliée des scabieuses, criquet des mouillères, mante religieuse, épipactis des marais, platanthère à feuilles verdâtres, ophrys araignée, gentiane d'Allemagne.
Date de la première mise sous protection	Mise à ban de Bréquanne de 1990 à 2009.

Accueil des visiteurs

Bienvenue dans les réserves naturelles de Bréquanne et du Crêt de Mandole, deux prairies dont la valeur floristique – remarquable pour notre canton – est inversement proportionnelle à leurs tailles ! Ces sites peu connus se situent de part et d'autre de la route de Chancy, à un kilomètre en amont du village de Chancy.



La réserve de Bréquanne, vue depuis le chemin de randonnée pédestre.

Vous pourrez découvrir confortablement la biodiversité exceptionnelle de ces deux réserves. Un chemin de randonnée pédestre passe à proximité : il longe en particulier la limite ouest de Bréquanne et permet de rejoindre Avusy, Avully et Chancy.

Vous pouvez accéder à ces réserves naturelles en bus (arrêts TPG Martinet ou Chancy-Usine) ou vous garer à Chancy ou à Avusy. Il vous faudra alors une dizaine de minutes de marche pour atteindre Bréquanne depuis Champlong (à Avusy) ou une vingtaine de minutes depuis le village de Chancy. A vol d'oiseau, 150 mètres séparent les deux réserves : à pied, il vous faudra parcourir 500 mètres pour aller d'une réserve à l'autre.

Les promeneurs les plus courageux, après avoir pu admirer la flore de ces prairies, pourront profiter des autres sites naturels de valeur de la région de Chancy, notamment dans le Vallon de la Laire (à environ 2 km de Bréquanne).



Afin de préserver la richesse floristique exceptionnelle de ces sites, nous vous remercions de ne pas cueillir les plantes qui y poussent et ne pas y pénétrer avec vos chiens, même s'ils sont tenus en laisse.



Le périmètre de la réserve du Crêt de Mandole est délimité par des piquets.

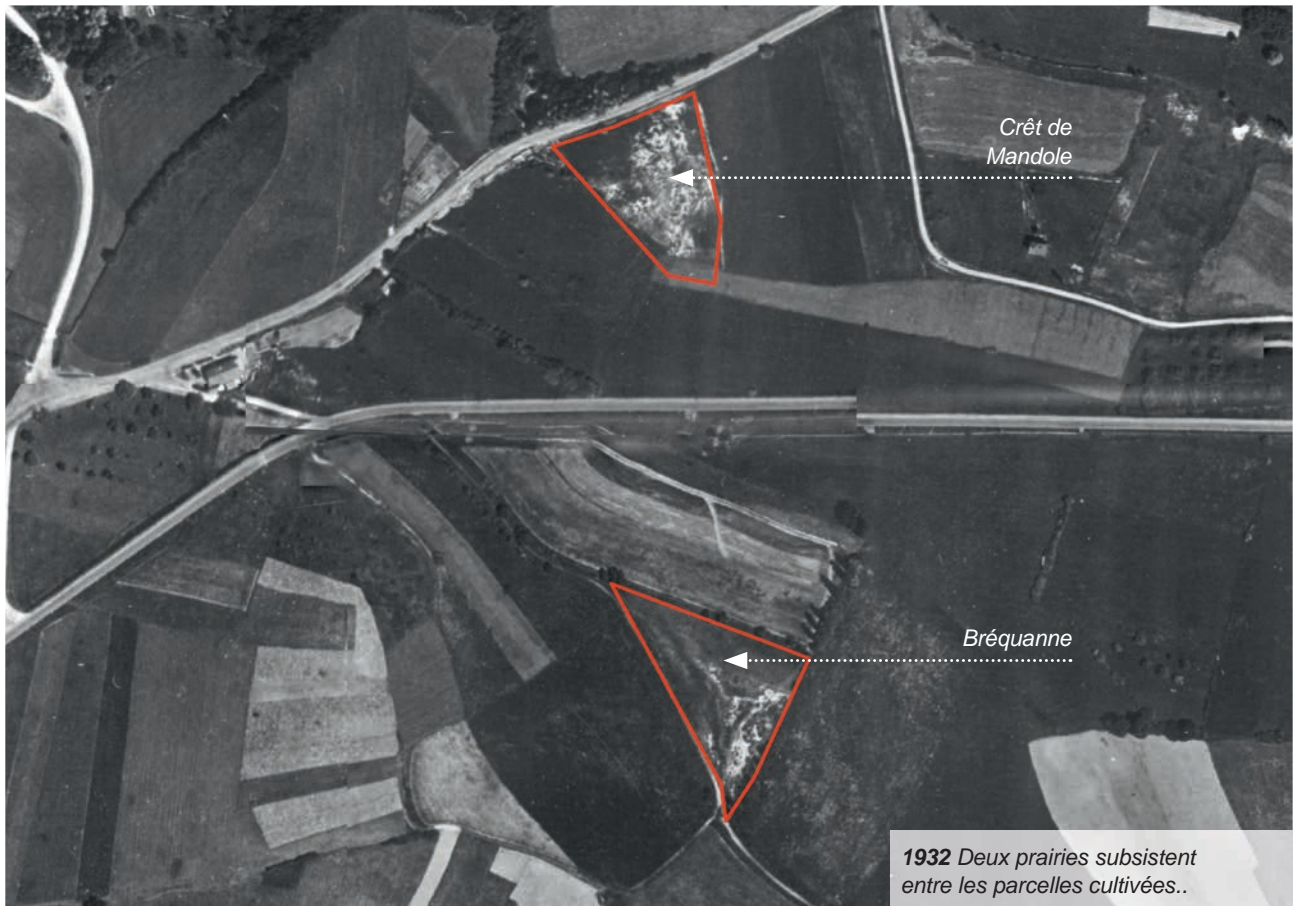
Des reliefs variables pour une biodiversité variée

Le Crêt de Mandole se caractérise par un relief très inégal. Ce sont ces nombreux replis de terrain qui induisent une grande partie de la richesse de cette réserve naturelle.

Sur les monticules, les espèces adaptées aux périodes sèches profitent de cette exposition élevée, alors que dans les creux, ce sont les espèces qui ont besoin d'une certaine humidité qui trouvent un habitat favorable à leurs exigences écologiques.

Ainsi, la diversité des espèces s'en trouve augmentée de manière substantielle.

Cartes historiques



1932 Deux prairies subsistent entre les parcelles cultivées..

— Périmètre de la réserve naturelle

0 50 100 200 Mètres

Cartes historiques

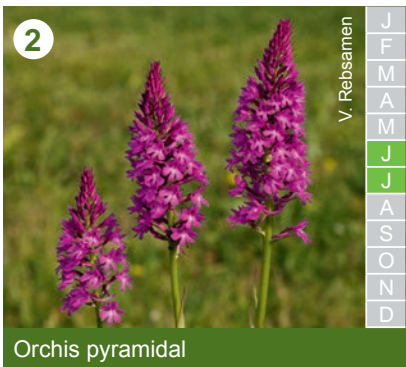
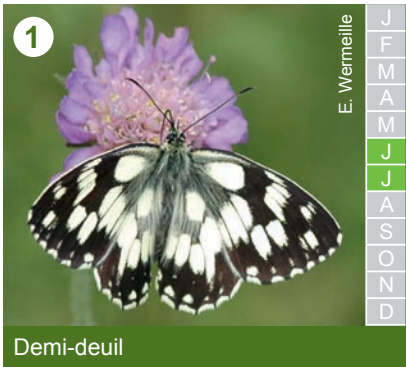


— Périphérie de la réserve naturelle



Pour les curieux de nature





La réserve de Bréquanne.












Situation de la réserve sur le canton

Accès, cheminements et infrastructures

-  Périmètre de la réserve naturelle
-  Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre
-  Cheminement autorisé
-  Routes et chemins

-  Zone ouverte, prairie
-  Forêt
-  Forêt claire
-  Plans d'eau, cours d'eau
-  Zone agricole
-  Zone bâtie

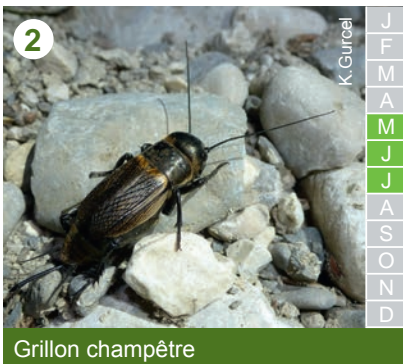
 Arrêt TPG

 Parking à disposition



Pour les curieux de nature

La réserve du Crêt de Mandole.



Pour en savoir plus...

Entretenues régulièrement depuis les années 1960, les prairies de Bréquanne et du Crêt de Mandole ont rapidement révélé une forte valeur floristique. C'est d'ailleurs cette richesse, et en particulier la présence d'orchidées, qui a fait de ces prairies pourtant exiguës des sites prioritaires pour la conservation de la flore cantonale.

On peut observer sur les zones les plus ouvertes une grande diversité d'orchidées menacées et protégées, notamment les espèces suivantes: l'épipactis des marais (*Epipactis palustris*), la platanthère à feuilles verdâtres (*Platanthera chlo-rantha*), l'ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), ou encore l'orchis militaire (*Orchis militaris*).

D'autres plantes rares poussent sur ces sites et font l'objet de précautions particulières: la gentiane d'Allemagne (*Gentiana germanica*), l'euphrase dressée (*Euphrasia stricta*) au Crêt de Mandole, la serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*) et la petite scorsonère (*Scorzon-nera humilis*) à Bréquanne. Ces deux dernières espèces sont inféodées aux secteurs les plus humides.

Les caractéristiques particulières de ces deux prairies ensoleillées et à la flore très variée profitent à la petite faune, en particulier aux insectes (entomofaune).



De nombreux papillons (lépidoptères) ont ainsi été inventoriés sur les deux sites, dont une dizaine d'espèces d'intérêt pour le canton, comme le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le silène (*Brintesia circe*) et la mélitée des scabieuses (*Melitaea parthenoides*). La magnifique bacchante (*Lopinga acchine*), une espèce protégée prioritaire, a été retrouvée à Bréquanne, tandis que le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), un autre papillon prioritaire, se reproduit à proximité du Crêt de Mandole. Ces papillons, caractéristiques des prairies humides ou des pelouses sèches, peuvent tirer parti des prairies et des jachères voisines aux deux réserves pour élargir leurs ressources nutritives et leurs sites de reproduction.



Un papillon frontalière

Le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) est un papillon marron à damiers orange dont l'une des plantes hôtes est la succise des prés (*Succisa pratensis*). Menacé d'extinction à Genève, il fait l'objet d'un plan d'action spécifique qui a permis de mettre en évidence l'importance du maintien des liens entre les sites de la Repentance (en France) et les parcelles du Crêt de Mandole et de Bréquanne. En effet, la survie des populations genevoises dépend des échanges avec la France voisine où se situent les populations sources.

Ces prairies abritent aussi une trentaine d'espèces de criquets, grillons et sauterelles (orthoptères) dont les chants, appelés stridulations, animent les journées et les soirées estivales. Certains de ces insectes sont rares et menacés : le criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*) ou encore le caloptène italien (*Calliptamus italicus*). Une autre espèce protégée, l'oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), peut se rencontrer au Crêt de Mandole.

Les herbes de ces réserves offrent aussi un habitat idéal pour un insecte original et fascinant, la mante religieuse (*Mantis religiosa*).

Mesures de gestion et de restauration

Afin d'assurer la conservation de la flore et des insectes des réserves du Crêt de Mandole et de Bréquanne, des mesures spécifiques sont définies dans deux plans de gestion établis en 2013. Auparavant, les prairies étaient déjà entretenues ponctuellement depuis les années 1960, permettant le maintien des zones ouvertes.



La redoutable mante religieuse.

Un insecte pieux, mais pas si charitable !

La mante religieuse (*Mantis religiosa*) est la seule représentante en Suisse de la famille des mantidés. Son nom rappelle la posture particulière qu'elle adopte quand elle est à l'affût d'une proie : ses pattes antérieures sont repliées, comme pour prier.

Vorace, elle se nourrit d'insectes parfois aussi gros qu'elle et peut même dévorer le mâle durant l'accouplement ! Originnaire d'Europe et du bassin méditerranéen, cette grande prédatrice a été introduite pour lutter contre les ravageurs en Asie et en Amérique du Nord, où elle est considérée comme espèce invasive depuis le début du XX^e siècle.

La présence importante de certaines graminées (molinie, brome) diminue le développement des plantes d'intérêt, notamment des orchidées. C'est pourquoi une fauche partielle à la fin de l'été avec une alternance de deux ans est appliquée pour réduire la dominance de ces herbes. Cette méthode permet en outre de minimiser les impacts sur la reproduction des insectes prioritaires, comme le damier de la succise ou certains criquets dont les oeufs passent l'hiver sur les plantes.

Les alignements d'arbustes en périphérie des prairies, quant à eux, sont maintenus. Ils peuvent jouer un rôle de refuge pour la petite

Mesures de restaurations récentes

Création de gouilles temporaires au Crêt de Mandole.	2009
Semis et entretien de stabilisation (débroussaillage).	2010
Suite de l'entretien de stabilisation (débroussaillage).	2011 et 2012
Création de gouilles en faveur de la grenouille agile.	2014

faune (oiseaux, insectes) et un rôle de corridor biologique, facilitant les déplacements entre les sites naturels. Des bandes herbeuses sont conservées autour de ces haies.

Des interventions ciblées sur les espèces végétales envahissantes (solidage géant *Solidago gigantea* et solidage du Canada *S. canadensis*) sont menées chaque année afin de préserver la valeur naturelle de ces sites.



Des petites gouilles temporairement en eau on été creusées en bas de coteau du Crêt de Mandole.

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'application

(RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

Protections fédérales	Crêt de Mandole	Bréquanne
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPS, RS 451.37)	depuis 2010 (n° 977)	depuis 2010 (n°979)
Protections cantonales		
Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11)	depuis 2011	depuis 2011
Réserve forestière (LForêt, M 5 10)	–	depuis 2011
Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11)	depuis 2011 (n°114)	depuis 2011 (n°110)

A propos

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève: espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : www.ge.ch/nature/reserves

Mes notes de terrain

